

## **COMMUNE DE MALINTRAT CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian Maire de Malintrat.

Date de convocation : 15 novembre 2017

Membres présents : M. OLLIER Christian, M. CORDESSE Daniel, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. DECOMBAT Frédéric, M. CHARNAY Olivier, Mme FOURNET Marelyse, M. MARCHEPOIL Alain, Mme JOUFFRAY Suzanne, Mme ROUVET Nathalie, Mme BURILLE Line, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. BEAUGER Daniel

Secrétaire : Madame FAJON Annie

Nombre de membres :

En exercice : 13  
Présents : 13  
Votants : 13

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 OCTOBRE 2017**

Les délibérations et le procès-verbal de la dernière réunion est soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 13 voix POUR ; 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

### **33/ ATTRIBUTION DE PARCELLES AGRICOLES**

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération a pour finalité d'attribuer en location les parcelles dénommées ci-dessous, suite à la délibération du 26 octobre 2017 définissant les critères d'attribution et à l'annonce officielle parue le jeudi 2 novembre 2017 dans le journal local.

- ✓ ZL 13 « Les Vingt journaux » 3 ha 20 ares
- ✓ ZL 23 « Le Paturlet » 2 ha 05 ares
- ✓ ZM 15 « Les Pradelles » 3 ha 50 ares et 85 ca
- ✓ ZP 65 74 ares

Il indique que nous avons reçu 8 demandes dont :

- ✓ 1 « jeune agriculteur ayant bénéficié des aides publiques » (M. PICHOT Stéphane)
- ✓ 3 « Exploitants de la Commune » (MM BARTHELEMY Olivier. BENOIT Jérôme. MOSNIER Léon-Michel)
- ✓ 3 « Exploitants limitrophes à la Commune » (MM RIVATON Franck. BOILE Maxime. MONIER Frédéric)
- ✓ 1 « Hors critère » (M. DECUP Jérôme)

Conformément à la délibération du 26 octobre 2017 et à la priorité de chacun, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les parcelles de la façon suivante.

- ✓ **ZL 13** à M. PICHOT Stéphane
- ✓ **ZL 23** à M. BENOIT Jérôme
- ✓ **ZM 15** à M. BARTHELEMY Olivier
- ✓ **ZP 65** à M. MOSNIER Léon Michel

Considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**VALIDE** l'attribution de ces parcelles

**AUTORISE** M. le Maire à établir et à signer les baux agricoles

**PRECISE** qu'un tableau récapitulatif sera annexé à la présente

### **34/ Recrutement d'agents lors d'accroissement temporaire d'activité**

#### **(Recrutement ponctuel – Art 3,1° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée)**

Le Conseil Municipal.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, et notamment l'article 3,1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer d'une part l'équipe au sein des services techniques et d'autre part pour le bon fonctionnement de la médiathèque.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

Le recrutement de deux agents non titulaire pour renforcer temporairement pour une période de 3 mois (maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs) allant du 02/01/2018 au 30/03/2018 pour les services techniques et du 01/02/2018 au 30/04/2018 pour la médiathèque.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> grade de recrutement de la catégorie C.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **RAPPORTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

### **Conseil d'Ecole**

Nom du rapporteur : Mme FAJON Annie

Réunion du 9 novembre 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Présentation des membres du nouveau Conseil d'école
- Compte rendu des élections des représentants de parents d'élèves
- Modification et vote du règlement intérieur
- Bilan de rentrée : effectif et organisation de l'école

Petite Section = 19

Moyenne Section = 16

Grande Section = 17

Cours Préparatoire = 11

Cours Elémentaire 1 = 14

Cours Elémentaire 2 = 11

Cours Moyen 1 = 17

Cours Moyen 2 = 15

Soit 120 élèves

- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Un exercice de confinement, adapté en fonction de l'âge, a été réalisé le vendredi 13 octobre, Cet exercice a mis en avant quelques difficultés. La sonnerie de l'école ne fonctionne plus. Les classes ne pouvaient pas être toutes verrouillées en cas d'intrusion. La municipalité a de suite réagi en installant des verrous à chaque classe et dortoir.

L'installation d'un panneau d'évacuation et d'un extincteur est prévue pour la classe située à l'étage.

L'exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé le vendredi 15 septembre : temps d'évacuation 22 secondes pour la sortie des premiers occupants et 2 minutes 10 pour l'évacuation totale.

M. MERLE remplira un rapport à transmettre à l'inspection quant à la sécurité

➤ Actions pédagogiques

Dont un projet de classe transplantée dans le Périgord sur le thème de la Préhistoire et du Moyen Age pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 (43 élèves) Coût moyen des familles entre 130 et 140 euros. La Municipalité prend en charge le transport.

➤ Manifestations

➤ Liaison avec la famille

Temps des activités péri scolaires : Une réunion aura lieu avec le personnel

Restauration : Les membres d'Api restauration étaient présents afin de faire un point sur certaines difficultés notamment le site Internet

Projet numérique : suspendu pour l'instant

Rythmes scolaires : une réunion de coordination est prévue.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 20 heures 20.**

**Délibérations :**

33/ Attribution des Baux Agricole

34/ Contrats d'accroissement temporaire d'activité